



MAIRIE D'AFFOUX

PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 25 JANVIER 2024-20H00

Le 25 janvier 2024, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Sophie CHASSAGNEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 4

Absents excusés : Mme Marie Christine DUCREUX, Mm Céline PILON, Mme Sylvie PERNET, M Didier DELORME,

Secrétaire : M. BEAUX Thierry

Ordre du jour :

- Approbation du dernier PV,
- Tarifs garderie,
- Recrutement d'un agent à la cantine,
- Tarifs location petite salle pour les associations,
- Ouverture de crédit en section investissement,
- Convention de passage ENEDIS accord de principe,
- Acceptation des amendes de police,
- Demande de DSIL,
- RODP ENEDIS
- RODP ORANGE
- Questions diverses,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2023.

Madame le Maire donne lecture de la lettre reçue des représentants des parents d'élèves aux conseillers municipaux.

Suspension de séance

Madame le Maire indique qu'un temps d'échange avec des représentants de parents d'élèves, Madame Emilie REYBILLET et Madame Julie FAURY, est prévu pour évoquer entre autres la nouvelle tarification garderie mise en place lors du conseil du 15 décembre. Après le temps de parole accordé aux représentants des parents, madame le Maire répond point par point aux questions.

Réouverture de séance.

Délib 01: Tarifs garderie

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'historique des prix et la délibération prise lors du dernier conseil, le 15 décembre 2023, fixant les nouveaux tarifs de la garderie tels qu'indiqués ci-dessous,

- | | | |
|--------------------|--------|--------------------------------|
| • De 7h30 à 8h20 | 1,00 € | (garderie gratuite auparavant) |
| • De 16h30 à 17h30 | 1,00 € | (garderie gratuite auparavant) |
| • De 17h30 à 18h30 | 2,00 € | (payante 2€ auparavant) |

Suite au courrier reçu des représentants des parents d'élèves, remettant en cause cette nouvelle tarification et à l'échange en début de séance, elle propose de procéder à nouveau au vote, à bulletin secret, de la tarification de la garderie.

Le résultat des votes, 8 voix pour, une voix contre, décide les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier :

- De 7h30 à 8h20 gratuité
- De 16h30 à 17h30 1,00 €
- De 17h30 à 18h30 2,00 €

Délib 02 : Recrutement d'un agent à la cantine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'arrivée, en janvier, de nouveaux enfants de maternelle, l'effectif de la cantine est assez important.

A ce jour, une seule personne est présente pour gérer le service de cantine, la garderie du midi et le nettoyage et la désinfection des locaux. Afin de garantir le meilleur service possible, et optimiser le bien-être et la sécurité des enfants de la cantine, il est envisagé de recruter une personne supplémentaire afin d'aider Marie-Noëlle BENILOURMANE. Madame le Maire propose de recruter Monsieur Alan MAISONNEUVE qui avait déjà fait ses preuves lors de son apprentissage en 2022-2023, et qui connaît le service et son fonctionnement. Elle propose également de le recruter comme agent contractuel, pour une durée de 4h / semaine, à compter du 09/01/2024, jusqu'au 05/07/2024.

Le conseil accepte à 9 voix pour.

Délib 03: Tarif locations petite salle des fêtes pour les associations

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les associations du village bénéficie d'une location gratuite par an de la salle des fêtes lors de leur première manifestation, puis 100 € par manifestation suivante. Elle propose d'abaisser le tarif lorsque les associations n'utilisent qu'en partie la salle, d'appliquer le tarif de 50 € lorsque seule la petite salle est louée, 70 € pour la grande salle et de maintenir le tarif de 100 € lorsque l'ensemble de deux salles est loué.

Le conseil municipal accepte les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente, ci-dessous mentionnés, pour les associations d'Affoux

1 ^{er} manifestation	A partir de la deuxième
Gratuité	• Petite salle + cuisine : 50 € • Grande salle + cuisine : 70 € • L'ensemble des salles : 100 €

Option lavage sol Affousiens (petite salle 30 €, grande salle 40 €, ensemble 70 €)

Cautions : 500 € dégradations + 100 € pour la propreté de la salle.

Délib 04: Ouverture de crédit en section investissement

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 29 décembre 2012-art.37,

Concernant les dépenses dans la section investissement, celles-ci ne peuvent être mandatées qu'après l'adoption du budget 2024. Cependant, elle dit que l'exécutif de la collectivité territoriale peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sauf les crédits afférents à la dette.

Elle propose d'ouvrir les crédits pour les montants suivants pour permettre des achats éventuels en investissement avant le vote du budget 2024.

- Article 165- cautionnement 375 €
- Article 2151 -réseaux voirie 1 250 €
- Article 2158- matériel outillage 3 750 €
- Article 2184- mobilier 1 000 €
- Article 2188- autre immobilisation 425 €
- Article 231- immobilisation en cours 5000 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette ouverture de crédits.

Délib 05 : Convention de passage Enedis accord de principe

Madame le maire lit le courrier de Mathieu PEURIERE, chargé d'étude à Enedis concernant un chantier éolien porté par les Monts d'Eole. Le tracé réalisé indique un passage sur la voie privée de la commune d'Affoux. Enedis demande un accord de principe pour poursuivre la faisabilité de ce projet et indique qu'une convention sera établie par la suite. Le conseil municipal étudie le tracé proposé, donne son accord de principe pour ce projet et étudiera par la suite la convention qui sera proposée par Enedis.

Délib 06 : Acceptation des amendes de police

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Département du Rhône au titre des amendes de police pour la sécurisation routière du nord du village, lors d'épisodes neigeux grâce à l'achat de barrières à neige pour un montant de **9 956.93 € TTC**. Elle donne connaissance au Conseil de la subvention accordée pour un montant de **6 637 €**. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** à l'unanimité la subvention et s'engage à réaliser les travaux
- **REMERCE** le Président du Conseil Départemental pour son aide financière.

Délib 07: Demande de DSIL

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale du 31 octobre 2023 concernant la Dotation de soutien à l'investissement public local - exercice 2024. Elle propose de solliciter auprès de la Préfecture la DSIL pour l'exercice 2024 afin de financer en partie la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur alimentant la salle des fêtes, la maison d'assistantes maternelles, la mairie, l'école, l'auberge d'Affoux et le gîte. Elle dit que ce projet est porté par la commune et que la maîtrise d'ouvrage est déléguée au SYDER. Elle présente la note explicative et le coût estimatif de ce projet qui s'élève à 346 142.47 € HT de dépenses subventionnables. Elle dit que la subvention DSIL demandée est de 173 071.24 €.

Elle présente le plan de financement suivant :

- DSIL sollicitée	50%	173 071,24 €
- COR CCMDL (fonds chaleur)	14.92%	51 660,00 €
- Autofinancement dont emprunt	35.08%	121 411.23 €
- Total de l'opération		346 142,47 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de déposer une demande de subvention DSIL.

Délib 09: RODP ENEDIS

Madame le Maire rappelle la loi du 26 juillet 1996 sur la réglementation des télécommunications qui impose à Enedis le règlement d'une redevance d'occupation du domaine public routier. Elle demande au conseil de l'autoriser à établir un titre de recette pour cette redevance.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Délib 09: RODP ORANGE

Madame le Maire rappelle la loi du 26 juillet 1996 sur la réglementation des télécommunications qui impose à Orange le règlement d'une redevance d'occupation du domaine public routier. Elle demande au conseil de l'autoriser à établir un titre de recette pour cette redevance.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Fin du conseil à 21h20

à Affoux, le 29/01/2024

Le secrétaire,

Thierry BEAUX



Le Maire,

Sophie CHASSAGNEL


